



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2025-600 30/09/2025
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions de l'activité rugby programmées en 2025-2026.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions de l'activité rugby programmées en 2025-2026.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement sportif UNSS (ou FFR pour le Trophée Génération Terre de XV).

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2025-2026.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Année scolaire 2025-2026

SOMMAIRE

Introduction

- I- L'organisation territoriale
- II- Les actions promotionnelles de développement de l'activité
- III- Les compétitions
- IV- Conditions de participation aux activités de promotion et de compétition (enseignement agricole et UNSS)
- V- Participation aux frais de déplacements
- VI- La formation des enseignants
- VII- Trophée Génération Terre de XV

Annexe 1 : Découpage des zones de compétitions

Annexe 2 : Responsables de zone

Annexe 3 : Règlements sportifs des compétitions rugby de l'enseignement agricole, documents de référence

Annexe 4 : Demande de participation aux frais de déplacement

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions programmées en 2025-2026.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement sportif UNSS (ou FFR pour le Trophée Génération Terre de XV).

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2025-2026.

Introduction

Le sport occupe une place essentielle dans la formation des jeunes au sein de l'enseignement agricole. Bien au-delà de ses bénéfices pour la santé physique, il constitue un levier puissant de développement personnel, d'épanouissement et de cohésion sociale. Le réseau national SportEA, dédié au développement des activités physiques et sportives dans l'enseignement agricole, joue un rôle clé pour structurer et dynamiser cette dimension.

À l'heure où la santé mentale a été proclamée grande cause nationale, la pratique sportive se révèle aussi un facteur déterminant de bien-être psychique, de réduction du stress et de prévention des troubles anxieux et dépressifs chez les jeunes. Le sport participe pleinement au développement des compétences psychosociales – telles que la confiance en soi, la gestion des émotions, l'empathie, la communication ou encore la capacité à faire des choix responsables – autant de compétences indispensables à l'équilibre personnel et à la réussite éducative.

Parmi les disciplines sportives proposées, le rugby s'impose comme un vecteur particulièrement riche d'apprentissages. Sport collectif exigeant, il mobilise à la fois le corps et l'intelligence stratégique, tout en renforçant l'autonomie, la responsabilité et la coopération. Autant de compétences précieuses pour la construction de futurs citoyens éclairés et de professionnels engagés.

L'enseignement agricole offre un cadre privilégié pour faire découvrir et pratiquer le rugby, quels que soient le niveau ou les parcours des élèves : lors des cours d'EPS, au sein des associations sportives, dans le cadre des enseignements optionnels ou des sections sportives. Ce maillage d'opportunités a d'ailleurs permis à plusieurs jeunes issus de nos établissements d'atteindre le plus haut niveau, en intégrant les équipes nationales.

Dans le sillage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'année scolaire 2024-2025 a permis de renforcer la dynamique autour du sport, de l'inclusion et de l'innovation pédagogique. Ces grandes échéances ont rappelé l'importance du sport comme facteur d'intégration, de diversité et d'émancipation. Pour soutenir cette dynamique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'appuie sur des partenariats solides, notamment avec la Fédération Française de Rugby (FFR) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), dans le cadre d'une convention tripartite. Un comité de pilotage réunit régulièrement les acteurs impliqués pour définir les orientations stratégiques et suivre les actions engagées.

Dans ce contexte, le Championnat de France de rugby des lycées agricoles, organisé depuis 1993, reste une initiative emblématique. Le projet GÉNÉRATION TERRE DE XV – le Trophée des lycées agricoles, porté par le ministère en partenariat avec l'Amicale du Tournoi des VI Nations, des professionnels de l'élevage et la FFR, offre chaque année une expérience sportive et humaine d'une grande richesse aux élèves de l'enseignement agricole.

L'édition 2025-2026 s'annonce particulièrement ambitieuse. Outre les rencontres prévues tout au long de l'année, des sélections de joueuses et joueurs de l'enseignement agricole auront l'opportunité de se retrouver lors d'un match amical exceptionnel, organisé à l'occasion d'un match du XV de France pour la Tournée d'automne, France–Afrique du Sud le 8 novembre 2025 au Stade de France. Ce moment fort mettra en lumière l'engagement et la réussite des élèves, ainsi que le travail remarquable des équipes éducatives – enseignants d'EPS, chefs d'établissement et encadrants – qui rendent possible la réussite de ce projet collectif.

En mobilisant l'ensemble des établissements autour des actions promotionnelles des différentes phases, initiales et finales de zone, du championnat de France des lycées agricoles jusqu'à la phase nationale prévue à Albi les 31 mars, 1er et 2 avril 2026 – GÉNÉRATION TERRE DE XV entend contribuer à une pratique inclusive, formatrice et passionnée du rugby, ouverte à tous les apprenants de l'enseignement agricole.

I – L'ORGANISATION TERRITORIALE

Afin d'articuler le découpage territorial de l'enseignement agricole avec celui de la FFR, sept zones sont constituées (annexe 1) : Nord Est (zone 1), Grand Ouest (zone 2), Nouvelle-Aquitaine (zone 3), Occitanie (zone 4), Auvergne-Rhône-Alpes (zone 5), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (zone 6), Paris et ultra-marins (zone 7).

En cas d'effectif insuffisant sur une des zones, les équipes pourront être intégrées à une autre zone.

Pour chaque zone, un enseignant d'éducation physique et sportive (EPS) et un chef d'établissement sont identifiés pour animer le dispositif, en partenariat avec la FFR et l'UNSS (annexe 2). Ils constituent **le comité de pilotage régional**. Ces 4 représentants se réunissent en début et en fin d'année scolaire afin de définir les modalités de mise en œuvre du programme territorial de l'année (réunion de septembre) et de faire un bilan des actions réalisées (réunion de mai). Le compte rendu de ces réunions est présenté au comité de pilotage national. Un représentant de la ligue régionale et le cadre technique FFR ainsi qu'un représentant de l'UNSS sont associés à ces travaux. Ces réunions peuvent se faire à distance, compte-tenu des lieux de travail des uns et des autres qui peuvent être parfois très éloignés à l'intérieur de chaque zone.

II – LES ACTIONS PROMOTIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Chaque enseignant, coordonnateur de zone, organise au moins deux journées consacrées à l'animation de l'activité par le biais de pratiques promotionnelles non compétitives et sans contacts. Les coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ces temps forts de la pratique s'adressent à tous, joueurs débutants ou joueurs confirmés et ont pour objectif d'engager le plus grand nombre d'élèves dans l'activité. Un calendrier prévisionnel est construit et communiqué en début d'année à tous les établissements de la zone et au comité de pilotage.

1. L'organisation pratique de ces actions est laissée à l'initiative du coordonnateur de la zone avec en appui un Conseiller technique de la FFR. La première journée se déroule courant du 1^{er} trimestre 2025-2026 et la deuxième, courant du 3^{ème} trimestre 2025-2026.
2. Différentes formes de pratique peuvent être envisagées : Rugby à 5, Touché plus 2 secondes, ateliers techniques sans contacts. Elles doivent permettre à des joueurs, de genre, d'âge et de niveau différents de partager une pratique commune.
3. En complément de cette pratique, des formations d'enseignants ainsi que de jeunes officiels et des ateliers techniques peuvent également être proposés sur cette même journée.
4. Les dates retenues par **les coordonnateurs de zone (Chefs d'établissement et enseignants coordonnateurs)** sont communiquées dès la rentrée au comité de pilotage régional et au national qui supervise l'ensemble de ces actions.
5. La licence prise au niveau de l'UNSS est obligatoire. Les rencontres s'adressent aux élèves, étudiants, et apprentis des établissements publics et privés. Les conditions de participation sont celles prévues dans le règlement fédéral UNSS.

III—LES COMPÉTITIONS

Modalités d'inscription des établissements : Les enseignants d'EPS des établissements inscrivent leurs équipes à l'aide d'un formulaire en ligne dédié. Le formulaire est accessible à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/inscription-activites-rugby-de-lenseignement-agricole-2025-2026-1688046358>

Le formulaire sera clos le **vendredi 07 novembre 2025** au soir. Cette date passée, les établissements ne sont plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

Dans un deuxième temps, les enseignants inscrivent leurs joueurs et Jeunes Officiels (coach et arbitre), pour chaque compétition, sur OPUSS selon les modalités de l'UNSS.

Chaque lycée peut engager :

- 1 à 3 équipes (complètes) à X en catégorie lycée fille
- 1 à 3 équipes (complètes) à X en catégorie lycée garçon

NB : une seule équipe par établissement et par catégorie sera qualifiable pour les finales du championnat de France des lycées agricoles

A) Challenge de zone « équipe d'établissement » - rugby à effectif réduit / pratique à 7

Dans chaque zone, un challenge « équipe d'établissement » pourra être organisé en s'appuyant sur les formes de pratiques (nombre de joueurs et dimensions terrain) proposées par l'UNSS dans la catégorie « Équipes d'établissement ».

Ce championnat permettra de déterminer un champion de zone mais il n'a pas de finalité nationale.

B) Championnat de France de rugby des lycées agricoles « excellence » – rugby à X.

Il est organisé à l'échelon de chaque zone et débouche sur une finale nationale. Pour les finales de zone, la zone 7 « Paris et ultra-marins » est rattachée à la zone 2 « Grand Ouest » et la zone 6 « PACA » est rattachée à la zone 5 « AURA ».

Les directeurs et coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ce championnat de zone est ouvert à l'ensemble des établissements. **Il a pour particularité d'être placé sous la responsabilité des élèves qui assument seuls les rôles de jeune officiel, notamment les fonctions de coach et d'arbitre. Les enseignants et les adultes présents se positionnent sur des rôles de superviseur de ces jeunes officiels.**

Ce championnat s'adresse à des jeunes déjà engagés dans la pratique du rugby, mais exclut les joueurs qui évoluent au plus « haut niveau ». Il faut entendre par « haut niveau » :

- Chez les garçons, niveau national de pratique : Alamecery, Crabos, Espoir ou tout joueur évoluant en équipe sénior de niveau Nationale, Nationale 2, Fédérale 1 et 2,
- Chez les filles : joueuses d'académie pôle espoir, inscrites au 1^{er} septembre 2025 en structure, les joueuses faisant partie du top 50 dont la liste est déterminée en janvier 2025 et 2026, Séniors Elite 1 féminine & Elite 2 féminine.

Ces jeunes, interdits de pratique à ce niveau de compétition, peuvent cependant être responsabilisés sur les fonctions de Jeune officiel (Arbitre, coach, secouriste...).

L'enseignant d'EPS est responsable d'établir la liste des participants à cette compétition qui sera visée par le chef d'établissement.

1 - Des tournois de qualification sont organisés entre le courant du mois d'octobre et si possible avant les vacances de Noël. Il convient de prendre en compte le calendrier de l'UNSS qui est connu dès le mois d'octobre. Il s'agit d'organiser :

- Un tournoi régional (si possible),
- Une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est confiée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant février 2026 et transmis immédiatement aux organisateurs de la phase finale nationale.

Des tournois d'animation peuvent simultanément être organisés lors des tournois qualificatifs, pour promouvoir et développer la pratique dans les établissements mais ces derniers ne donnent pas lieu à des qualifications.

2- Cette action par zone est placée sous l'autorité :

- du chef d'établissement identifié dans la note de service,
- de l'enseignant d'EPS responsable de la zone qui en assure la coordination,
- de l'enseignant d'EPS, organisateur de la compétition.
- de la fédération française de rugby est représentée par un binôme composé d'un cadre technique et du référent de zone.
- d'un représentant de l'UNSS (département ou région)

3- La licence UNSS est obligatoire :

La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat. Il convient d'être vigilant sur la saisie des informations relatives à l'identité des apprenants. Les adultes non enseignants d'EPS accompagnant les équipes doivent pouvoir justifier d'une licence UNSS et être agréés par le Président de l'AS. Chaque président d'AS a la responsabilité d'informer ses équipes engagées des modalités particulières de compétition retenues pour ce championnat agricole.

4- Règlement sportif 2025-2026 :

Voir règlement UNSS

5- Jeune Officiel UNSS :

L'arbitrage est confié à des Jeunes Arbitres UNSS (JA) issus des établissements participants ou d'un autre établissement de l'académie. Des jeunes arbitres d'Académie Pôle Espoir Rugby (APER), encadrés par des adultes experts, déclarés à UNSS peuvent être également sollicités.

Il est rappelé que l'arbitre, acteur incontournable du jeu, supervisé par un adulte, est le garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, doivent être exemplaires.

Si un jeune coach est expulsé (carton rouge), le capitaine désigne un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain. Par ailleurs, les points de pénalité liés à cette sanction seront comptabilisés en cas d'égalité. Les Chefs de plateau sont responsables du maintien d'un climat favorable sur et à proximité du terrain.

6- L'ensemble des documents nécessaires à la pratique du rugby à plaquer pour la participation des équipes (livret, licences, feuille de match, documents médicaux...) est à présenter aux organisateurs lors de la manifestation.

7- Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés dès que possible par le directeur et l'enseignant coordonnateur de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Guillaume COMMEAT (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin qu'un conseiller technique de la FFR puisse assister à chaque phase finale de secteur. La même communication devra se faire avec le « référent rugby scolaire » de chaque zone, ainsi qu'avec les partenaires d'INTERBEV et de l'Amicale du Tournoi des VI nations (ATVIN) (cf. liste en annexe 2).

8 - Le classement final par zone est établi pour les deux catégories fille et garçon.

9 - La finale nationale est organisée par l'EPLEFPA de Albi-Fonlabour. Elle se déroulera **les 31 mars (accueil des équipes), 1er et 2 avril (compétitions) 2026**. La compétition se déroulera sur deux jours. Une participation financière de minimum 10 euros par participant pourra être demandée aux établissements, pour contribuer aux frais d'organisation.

Les deux premiers de chaque finale de zone, dans chaque catégorie, sont qualifiés pour la phase finale nationale. La 11^e équipe qualifiée sera celle issue de la zone ayant effectivement le plus grand nombre d'établissements participants dans chaque catégorie « excellence - rugby à X », à condition qu'elle ne soit pas de la même zone que l'établissement organisateur. Lors de la finale de zone, l'établissement organisateur est qualifié d'office pour la finale nationale dans les catégories fille et garçon.

Dans le cas où une équipe de l'établissement organisateur termine premier ou second des qualifications de sa zone, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ».

Cela porte à 12 le nombre d'équipes participant à la phase finale nationale dans chaque catégorie.

Un vade-mecum « collaboratif » des bonnes pratiques de l'organisation de la phase finale nationale est à disposition de l'établissement organisateur.

Cette finale nationale est placée sous l'autorité :

- du Directeur de l'établissement organisateur et du Directeur coordonnateur de la zone ;
- de l'enseignant d'EPS coordonnateur de la zone concernée, assisté de tous les autres enseignants d'EPS coordonnateurs de zone ;
- des représentants institutionnels de la DGER, de l'IEA, de la FFR et de l'UNSS

IV– CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE COMPÉTITION (enseignement agricole et UNSS)

Type d'activités	Participants
Activités promotionnelles (Rugby à 5, Touché plus 2 secondes, ateliers techniques...)	Dispositions UNSS en vigueur
Challenge « Équipes d'établissement » <i>Finalités de zone</i>	Dispositions UNSS en vigueur, notamment : Respect des catégories d'âges Pas de mixité de genre Apprenants non-inscrits sur une liste de Section Sportive Apprenants n'ayant jamais participé à une compétition excellence
Compétition « Excellence » <i>Finalités nationales</i>	Dispositions UNSS en vigueur, notamment : Respect des catégories d'âges Pas de mixité de genre Apprenants inscrits sur une liste de Section Sportive d'un établissement Apprenants ayant déjà participé à une compétition excellence

IMPORTANT : les apprenants qui participent à une compétition « excellence » de l'enseignement agricole ne peuvent plus participer aux championnats par « équipes d'établissement » proposés par l'UNSS dans l'activité rugby.

V – PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tous les établissements participants aux actions d'animation, de promotion et de compétition, une quote-part des frais de déplacement engendrés pourra être prise en charge, à la condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 4) et dans la limite des crédits disponibles. Un coefficient de valorisation pourra être apporté pour les phases finales nationales afin de mieux prendre en considération les frais supplémentaires engendrés à cette occasion (durée du championnat, kilométrage, nuitée...).

Le choix du moyen de transport relève de l'initiative de l'établissement et le montant du remboursement sera calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus, quel que soit le mode de transport et le nombre de véhicules. La date butoir pour effectuer une demande de remboursement des **frais de déplacement** est fixée au **2 Juin 2026**. **Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération.**

Il est recommandé, lorsque c'est possible, de mutualiser les transports afin de réduire l'impact environnemental de ces déplacements.

VI – LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les dispositifs de formation suivant existent et permettent aux enseignants de se former :

- Stages nationaux de formation,
- Dans le cadre d'Ecol'Ovale, le dispositif Planète ovale est maintenu en complément de tout autre dispositif fédéral,
- Les formations proposées en académie par le ministère en charge de l'Éducation nationale ou l'UNSS,
- Au sein de l'enseignement agricole, l'offre de formation est adaptée aux différentes zones selon les besoins. Chaque coordonnateur de zone met en place une fiche bilan, qui est renseignée lors de la première journée d'animation, afin d'adapter les besoins recensés et par conséquent les actions à mener.

L'annexe 2 de la présente note liste les conseillers techniques et les référents scolaires pouvant être sollicités pour des actions de formation.

Les journées d'animation doivent aussi être le lieu d'une sensibilisation et de questionnements sur l'activité par le biais d'ateliers de formation, de pratique.

VII – TROPHÉE GENERATION TERRE DE XV

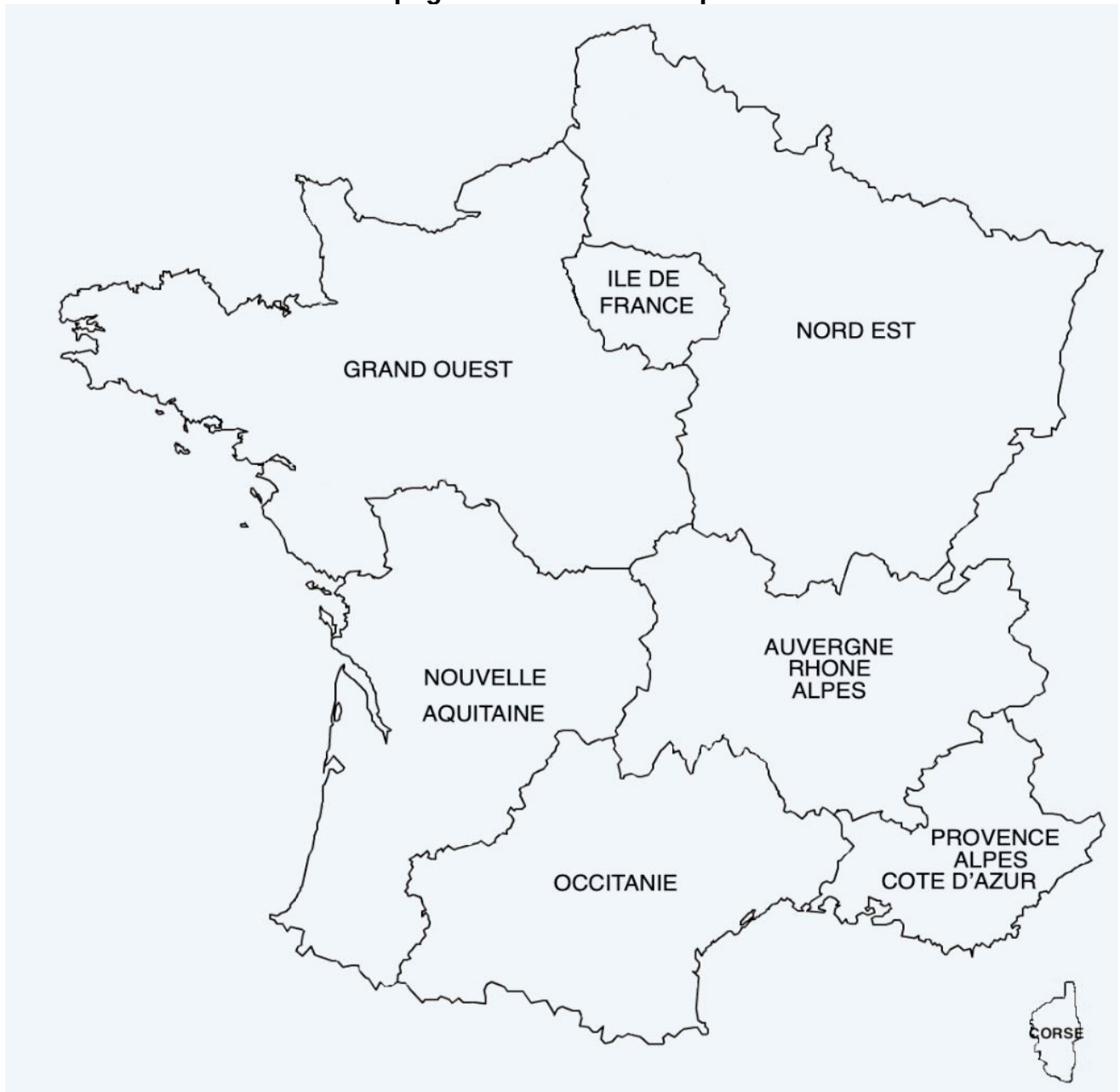
Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (DGER) en partenariat avec l'Amicale du Tournoi des VI Nations et des professionnels de l'élevage et avec le soutien de la Fédération Française de Rugby (FFR), organisent GÉNÉRATION TERRE DE XV – le Trophée des lycées agricoles. Le projet GÉNÉRATION TERRE DE XV s'appuie notamment sur le Championnat de France de Rugby des Lycées agricoles (saison 2024 - 2025).

Le trophée des lycées agricoles viendra concrétiser ces partenariats. Il permettra à 2 sélections (« Agri Nord Atlantique » et « Agri Sud Méditerranée »), féminines et masculines, de s'opposer en match amical au moment d'un match de la Tournée d'Automne du XV de France : France / Afrique du Sud (8/11/2025 à Paris).

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIME

ANNEXE 1
Découpage des zones de compétitions



Zone 1 : Nord Est

Zone 2 : Grand Ouest

Zone 3 : Nouvelle Aquitaine

Zone 4 : Occitanie

Zone 5 : Auvergne Rhône-Alpes

Zone 6 : Provence Alpes Côte d'Azur Corse

Zone 7 : Ile de France et Ultra-marins

ANNEXE 2

Responsables de zone

DGER			FFR	UNSS
Chef d'établissement		Enseignant EPS/coordination sportive	Conseiller technique Réfèrent EA	Responsable UNSS
Zone 1	Nord Est M. Jean-Baptiste CAYEUX Directeur EPLEFPA Fontaine les Vervins « THIERA'NATURA » 03 23 91 34 00 / 06 01 35 64 82 jean-baptiste.cayeux@educagri.fr	Christophe BALIN 06 76 15 82 11 christophe.balin@educagri.fr	Guillaume COMMEAT 06 63 94 34 34 guillaume.commeat@ffr.fr	Laurent CODATO Directeur régional adjoint NANCY-METZ 06 33 23 6148 Laurent.codato@unss.org
Zone 2	Grand Ouest M. Cédric AVRIL Directeur EPLEFPA de Montargis 02 38 89 80 00 cedric.avril@educagri.fr	Olivier LESPLINGUIES 06 87 56 39 75 olivier.lesplinguies@educagri.fr		Ludovic FAJOUX Directeur régional ORLEANS-TOURS 06 29 9745 90 Ludovic.fajoux@unss.org
Zone 3	Nouvelle Aquitaine Nicolas PETIT Directeur Agrocampus 64 06 82 17 73 00 nicolas.petit@educagri.fr	Nicolas PEYS 06 75 20 35 95 nicolas.peys@educagri.fr		Jérôme ALFONSI Directeur Départemental Landes 06 03 88 66 75 jerome.alfonsi@unss.org
Zone 4	Occitanie Aurore LOUIS Directrice de l'EPLFPA du Tarn-et-Garonne 07 77 36 40 51 aurore.louis@educagri.fr	Patrice LAMOTHE 06 15 07 19 82 patrice.lamothe@educagri.fr		Françoise RECOURA Directrice régionale adjointe TOULOUSE 06 17 83 10 47 francoise.recoura@unss.org
Zone 5	Auvergne-Rhône Alpes Jean-François BESSON Directeur. EPLEFPA Brioude Bonnefont" 06 23 40 26 02 jean.francois-besson@educagri.fr	Laurent DUPLESSIS 06 34 28 33 37 laurent.duplessis@educagri.fr		Hélène FALCON Directrice départementale HAUTE-LOIRE 06 07 54 93 87 helene.falcon@unss.org
Zone 6	PACA Éric VARNIER Directeur. EPL de la Durance et du Pays des Sorgues 04 90 13 43 13 eric.varnier@educagri.fr	Jérôme QUES 06 13 80 27 16 jerome.ques@educagri.fr		Emmanuel COTE Directeur régional AIX MARSEILLE 06 08 48 62 00 emmanuel.cote@unss.org
Zone 7	Ile de France et Ultra marins Benoît DIELTIENS Directeur Agrocampus de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy 07 50 14 71 77 benoit.dieltiens@educagri.fr	Lionel GIBAUX 06 10 79 92 34 Lionel.gibaux@educagri.fr		Vincent CHARRIER Directeur régional VERSAILLES 06 60 65 02 42 vincent.charrier@unss.org

FFR- Élus référents scolaires et conseillers techniques par ligue

Ligue		Statut	Nom	Prénom	Mail	Téléphone
Auvergne-Rhône-Alpes DTL Jérôme GARDON (jerome.gardon@ffr.fr)		Elu	REGUILLON	Thierry	thierry.reguillon@ligueaura-ffr.fr	06 07 28 01 18
		CTL	LEROY	Nicolas	nicolas.leroy@ffr.fr	06 08 07 13 77
Grand-Ouest DTL Guillaume COMMÉAT (guillaume.commeat@ffr.fr)	Bretagne	Elu	FABRE	Pascal	fabre_pascal@orange.fr	06 21 01 62 28
		CTL	QUIVIGER	Bertrand	bertrand.quiviger@ffr.fr	06 44 38 06 09
	Centre-Val de Loire	Elu	PAILLISSE	Jacques	jacquot.paillisse@gmail.com	07 68 82 84 11
		CTL	GHILARDI	Fabien	fabien.ghilardi@ffr.fr	06 83 94 92 56
	Normandie	Elu	MATHIEU	Sandra	sandramathieu@normandie-rugby.com	06 84 03 18 06
		CTL	VAUPRE	Amandine	amandine.vaupre@ffr.fr	07 88 12 95 81
	Pays de la Loire	Elu	ONNO	Philippe	ponno@paysdeloire-rugby.fr	06 88 01 85 02
		CTL	GADE	Sylvain	sylvain.gade@ffr.fr	06 70 51 08 16
Nord Est DTL Michael LOPATA (michael.lopata@ffr.fr)	Bourgogne-Franche-Comté	Elu	LARUE	Jean-Paul	jpaullarue@hotmail.fr	06 62 37 30 25
		CTL	GAUTHIER	Wilfried	wilfried.gauthier@ffr.fr	06 80 45 98 52
	Grand Est	Elu	MERCIER	Pascale	pascale.mercier@ffr.fr	06 32 47 48 10
		CTL	REVERT	Emmanuel	emmanuel.revert@ffr.fr	06 16 89 24 53
	Hauts-de-France	Elu	BEAUVAIS	Frank	frank.beauvais@wanadoo.fr	06 77 22 91 83
		CTC	THEO	Vincent	vincent.theo@rugbyhdf.fr	06 98 60 06 41
Ile de France DTL Francis JOUBERTON (francis.jouberton@ffr.fr)		Elu	MORONVALLE	Serge	s.moronvalle@idrugby.fr	06 42 06 22 54
		CTL	LAMANDA	Jérôme	jerome.lamanda@ffr.fr	06 34 57 20 23
Nouvelle Aquitaine DTL Damien RESSIGUÉ (damien.ressiguie@ffr.fr)		Elu	DURRIEU	Christian	christiandurrieu@orange.fr	06 62 56 85 51
		Elu	LEHAY	Julien	lehayjulien@gmail.com	06 62 56 85 51
		CTL	SAINT MACARY	Christophe	christophe.stmacary@ffr.fr	06 80 47 27 43
Occitanie DTL Eric PLANES (eric.planes@ffr.fr)		Elu	CUNG	Jean Louis	jean-louis.cung@ffr.fr	06 07 66 35 73
		CTL	LAPASSET	Sébastien	sebastien.lapasset@ffr.fr	06 60 02 13 15
Sud - PACA - Corse	Sud - PACA	Elu	DUPUIS	Alain	alain.dupuis60@orange.fr	06 14 15 07 01

DTL Pierre LEROY (pierre.leroy@ffr.fr)		CTL	LEROY	Pierre	pierre.leroy@ffr.fr	06 43 26 50 94
	Corse	Elu	ANGELINI	Gérald	geraldangelini@hotmail.com	06 72 07 33 16
		CTC	SABUCCO	Benoit	benoit.sabucco@corse-rugby.com	06 98 47 29 09
Outre Mer DTL Steve NARDON (steve.nardon@ffr.fr)	Guadeloupe	Elu	LORRAIN	Lionel	lio.lorrain@gmail.com	06 45 62 25 68
		CTL	GROSSET	Alexis	alexis.grosset@ffr.fr	+590 690 63 13 91
	Guyane	Elu	DESTIEU	Julien	dju47@hotmail.com	06 94 20 99 53
		CTC	GUERRESCHI	Paul	ctc.estguyane@gmail.com	06 94 20 72 07
	Martinique	Elu	LITADIER	Antoine	antoine.litadier@ffr.fr	+596 696 36 49 35
		CTC	HENNION	Thomas	ctc.ctrm@gmail.com	+596 696 43 43 35
	Mayotte	Elu	CAMOZZI	Gian	giancamozzi@gmail.com	06 18 08 74 96
		CTC	MOHAMED	Rouchdi	mohamed.rouchdi@ctrugbymayotte.fr	06 39 76 31 06
	Nouvelle Calédonie	Elu	CARICONDE	Jean-Louis	jlcariconde@yahoo.fr	06 87 77 61 00
		CTC	BOUDON	Ophélie	ctrugby.nordnc@gmail.com	06 87 77 45 41
	Réunion	Elu	FONTANEL	Jean-Luc	scolaire-social@rugby-reunion.re	06 93 80 30 51
		CTC	CANITROT	Philippe	philippe.canitrot@rugby-reunion.re	+262 692 03 57 31
	Tahiti	Elu	DUBOIS	Teiki	teikidubois@yahoo.com	
		Technicien	LAFITTE	Gilles	gilles.lafitte.fprugby@outlook.com	689 87 70 90 15
	Wallis et Futuna	Elu	MULIKIHAAMEA	Etuato	etuato.Mulikihaamea@ffr.fr	07 87 71 39 29
		CTL	REY	Jean-Pierre	jean-pierre.rey@ffr.fr	06 33 62 46 22
National		Vice-Président politiques éducatives	CARREZ	Sébastien	sebastien.carrez@ffr.fr	06 89 24 06 90
		Directeur DDRT	TREHARD	Julien	julien.trehard@ffr.fr	07 85 91 11 18
		DTN adjoint	COSTA	Francis	francis.costa@ffr.fr	06 77 53 26 02
		DTL en charge	COMMEAT	Guillaume	guillaume.commeat@ffr.fr	06 63 94 34 34
		Responsable dév. sociétal	BOUSSION	Maxime	maxime.boussion@ffr.fr	06 73 45 91 25

ANNEXE 3

Règlements sportifs des compétitions « RUGBY » de l'enseignement agricole, documents de référence



- Note de service DGER 2025-2026 « Organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2025-2026 » ;
- Fiche sport UNSS Rugby 2025/2026 ;
- Règlement rugby Championnat Excellence UNSS de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année ;
- Règlement rugby Championnat « Équipes établissement » UNSS de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année ;
- Règlement « Toucher + 2'' » et rugby à 5 du challenge national UNSS ;
- Cahier des charges UNSS de l'organisation d'un championnat de France de rugby.

ANNEXE 4

Demande de participation aux frais de déplacements année 2025-2026



A remplir et renvoyer par mail **avant le 2 juin 2026** à : Mme Aurore LOUIS, aurore.louis@educagri.fr

Directrice de l'EPLEFPA du Tarn-et-Garonne

Ligue de rugby de :

Établissement :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse mél :

Enseignant responsable (nom/téléphone/mail) :

Journées d'animation et de promotion

<i>Dates</i>	<i>Lieux</i>	<i>Km A/R</i>

Phase de zone des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Phase finale Championnat de France des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Total km global (animation promotion + zone + finale) : ----- km

Merci de bien vouloir utiliser les sites www.mappy.fr ou www.viamichelin.fr pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition
Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances.
Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.

Date d'envoi : _____

Le Directeur de l'établissement,
Président de l'Association sportive

Cachet de l'établissement

Nom et signature